

URBANISME

-AVIS D'ANNONCE DE PROJET-

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

DEMANDEUR	S.R.L. IMMO ALFRED
SITUATION DU PROJET	Rue Dupont n° 2-4 à Marche-en-Famenne division 1, section A n°101G
NATURE DU PROJET	<u>modification du permis d'urbanisme</u> <u>PU/2024/054 octroyé le 17/09/2024 :</u> <u>matériaux de parement + construction</u> <u>d'un volume annexe</u>
MOTIF DE L'ANNONCE	Écarts au Guide communal d'urbanisme: - Art2.3.1.11. enduit de ton gris - Art2.3.1.6.3 volume secondaire à toiture plate
REFERENCE DOSSIER	PU/2025/051

Le dossier peut être consulté **sur rendez-vous** tous les jours ouvrables au Département Urbanisme de la Ville.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Département Urbanisme.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 27/05/2025 au 10/06/2025 au Collège communal :

- par courrier recommandé à l'adresse suivante :
Collège communal
Boulevard du Midi, 22
6900 Marche-en-Famenne
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@marche.be

Toute réclamation transmise par courrier ou par courrier électronique fera l'objet d'un accusé de réception. Les réclamations n'ayant pas fait l'objet d'un accusé de réception seront considérées comme non réceptionnées et ne seront pas prises en compte dans le cadre de la procédure d'instruction de la demande.

A Marche-en-Famenne, le